

# Madame la Déléguée, Monsieur le Délégué

Parçay-Meslay, le 21 novembre 2025

Nos réf. : JP/RR/SR - 8/25

Objet : Comité Syndical du 1er décembre 2025

# Convocation et Ordre du jour

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion du Comité du Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre-et-Loire (SATESE 37) aura lieu le :

# Lundi 1er décembre 2025 à 14h30 précises

à la Maison des Sports 1 rue de l'Aviation – 37210 PARCAY-MESLAY

L'ordre du jour sera le suivant :

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 29 septembre 2025

# Administration Générale

- 1. Comités Syndicaux 2026 : calendrier
- 2. Suivi des délégations de compétence : actualisation

## **Ressources Humaines**

- 3. Réorganisation des services : projet
- 4. Recrutement d'agents non titulaires de droit public : décision annuelle de principe
- 5. Remboursement des frais de déplacement : renouvellement

## **Finances**

- 6. Exercice 2025 Budget 22700 : décision modificative n°3
- 7. Exercice 2025 Budget 22700 : modification de la provision pour risque « Activités du SATESE 37 »
- 8. Exercice 2025 Budget 22701 : décision modificative n°2
- 9. Exercice 2026 Orientations budgétaires : débat
- 10. Exercice 2026 Tarifs: projet
- 11. Exercice 2026 Budget 22700 : autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement
- 12. Exercice 2026 Durées d'amortissement : actualisation
- 13. Exercice 2026 : convention relative au financement des programmes prévisionnels

#### Assainissement collectif

14. Consommation d'énergie sur les stations d'épuration : état des lieux et pistes d'optimisation

15. Activité 2026 : programme prévisionnel

## Assainissement non collectif

16. Règlement du SPANC-SATESE 37 : actualisation n°4

17. Activité 2026 : programme prévisionnel

## **Questions diverses**

Je vous rappelle que votre présence ou celle de votre suppléant(e) est indispensable. Faute de quorum, l'Assemblée ne pourra délibérer valablement et le fonctionnement du SATESE 37 s'en trouvera perturbé.

Aussi, en cas d'empêchement, je vous demande de vous faire remplacer par votre suppléant(e) à qui vous voudrez bien transmettre les documents joints (il n'est pas nécessaire de lui donner <u>mandat</u>). Vous pouvez également donner <u>pouvoir</u> à un(e) délégué(e) d'une autre collectivité membre, sachant qu'un(e) même délégué(e) ne peut être porteur(euse) que d'un seul pouvoir.

Je vous remercie de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Président,

maine d'Activités Papillon Rue de l'Aviation 7082 TOURS CEDEX 2

Joël PELICOT